

OMPI



A/43/6

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 août 2007

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

**Quarante-troisième série de réunions
Genève, 24 septembre – 3 octobre 2007**

RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005;
ÉTAT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR 2006;
ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS AU 1^{ER} JUILLET 2007

Mémoire du Directeur général

I. Introduction

1. À sa onzième session tenue du 25 au 28 juin 2007, le Comité du programme et budget de l'OMPI a examiné les comptes du Bureau international pour l'exercice biennal 2004-2005 et l'état financier intermédiaire pour 2006 (documents WO/PBC/11/2 et WO/PBC/11/4). Il est rendu compte des débats de cette session dans les paragraphes 17, 18, 20 et 21 ci-dessous.

Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le *Rapport de gestion financière 2004-2005* (document FMR/2004-2005) (paragraphe 13 du document WO/PBC/11/17 Prov.).

Le Comité du programme et budget a pris note de l'information contenue dans l'état financier intermédiaire pour 2006, tel que reproduit dans le document WO/PBC/11/4 (paragraphe 19 du document WO/PBC/11/17 Prov.).

II. Comptes de l'exercice biennal 2004-2005

2. Les comptes du Bureau international pour l'exercice biennal 2004-2005 figurent dans le *Rapport de gestion financière 2004-2005**. Des exemplaires de ce rapport ont été communiqués, le 31 juillet 2006, à chaque État membre de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne.

3. La conclusion du rapport du vérificateur des comptes a la teneur suivante :

“100. À la suite des travaux effectués, je suis en mesure de délivrer l'opinion de vérification jointe en annexe au présent rapport et établie conformément au paragraphe 5 du mandat pour la vérification des comptes (annexe au Règlement financier de l'OMPI).”

4. Ladite opinion de vérification est libellée comme suit :

“Mon opinion est que ces états financiers présentent convenablement, sur tous les points essentiels, la situation financière au 31 décembre 2005 ainsi que les résultats des opérations et mouvements de fonds pour l'exercice qui s'est achevé à cette date, conformément aux principes comptables de l'OMPI qui sont exposés dans les Notes concernant le Rapport de gestion financière 2004-2005 et qui ont été appliqués de façon conséquente par rapport à l'exercice précédent.

“En outre, mon opinion est que les opérations de l'OMPI que j'ai contrôlées par sondage dans le cadre de ma vérification ont été, sur tous les points essentiels, conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'Organisation.

“Conformément à l'article 6 du mandat pour la vérification des comptes, annexé au Règlement financier de l'OMPI, j'ai également établi un rapport détaillé sur ma vérification des états financiers de l'OMPI, document daté du 21 juin 2006.”

5. Dans le rapport détaillé mentionné ci-dessus, le vérificateur des comptes fait les recommandations qui suivent :

“Le budget révisé concernant la période biennale 2004-2005 ne fait pas l'objet d'une approbation *ad hoc*, mais a été approuvé en bloc avec le budget 2006-2007 lors de la quarante-et-unième série de réunions qui s'est tenue à Genève du 26 septembre au 5 octobre 2005 (paragraphe 194 i) du document A/41/17).

“**Recommandation n° 1** : Je suis d'avis que le budget révisé devrait faire l'objet d'une approbation spécifique. En effet le paragraphe 194 i) du document A/41/17 stipule ‘... ont approuvé le programme et budget proposé pour 2006-2007 tel qu'il est présenté dans le document A/41/4’, mais il n'y a aucune mention au sujet du budget révisé 2004-2005.”

* Document FMR/2004-2005, disponible sur demande.

6. Avant que le vérificateur externe des comptes ne formule cette recommandation, le Secrétariat avait présenté aux États membres une proposition relative à un nouveau mécanisme faisant davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme et budget de l'Organisation. Ce nouveau mécanisme, qui a été adopté par les assemblées des États membres de l'OMPI à leur session de septembre-octobre 2006, prévoit la présentation au Comité du programme et budget (PBC), les années où un budget est présenté, d'un budget révisé pour l'exercice biennal aux fins de son examen et de la formulation d'une recommandation à l'Assemblée générale. L'examen par le PBC du budget révisé pour l'exercice 2006-2007 figure dans le projet d'ordre du jour de la onzième session du PBC (tenue du 25 au 28 juin 2007).

7. Dans son rapport détaillé, aux paragraphes 8 à 12, à propos de la "Vérification interne des comptes", le vérificateur fait la recommandation suivante :

"Recommandation n° 2 : J'invite l'OMPI à s'assurer que la Division de l'audit et de la supervision interne se conforme à la Charte d'audit interne et qu'elle effectue à l'avenir toutes les tâches de la supervision interne (audits, investigations, inspections, évaluations et monitoring) et non pas principalement les travaux de supervision et d'évaluation des programmes."

8. Un directeur de la Division de l'audit et de la supervision interne a été nommé en janvier 2007. La dotation en effectif de cette division est en cours et un auditeur interne principal prendra ses fonctions en mai 2007. Deux postes additionnels sont proposés dans le budget révisé pour l'exercice 2006-2007. D'autres recrutements sont en cours, ce qui permettra de disposer de ressources pour mettre pleinement en œuvre la Charte de l'audit et une nouvelle politique d'évaluation lorsque celle-ci sera mise au point dans le courant de l'année. Ces mesures sont prioritaires pour l'OMPI.

9. Au paragraphe 47 de son rapport détaillé, à propos des "avances", le vérificateur écrit :

"47. Le retard pris dans le traitement et la régularisation des IOVs est important. À la mi-mai 2006 environ 0,5 million de dollars US de dépenses 2005 étaient encore en suspens et les IOVs, concernant 2006, n'avaient pas encore été traitées.

"Recommandation n° 3 : En vertu du principe de la justification, les dépenses payées pour le compte de l'OMPI par les Représentants résidents du PNUD, pour lesquelles les IOVs ont été reçus, devraient être comptabilisées sur la base des dépenses réelles et non sur la base des engagements non réglés y relatifs. En outre, j'estime que des mesures immédiates devraient être prises pour rattraper le retard constaté dans le traitement des IOVs 2006."

10. Le Secrétariat a pris toutes les mesures possibles pour résorber le retard dans le traitement des *Inter-Office Vouchers* (IOVs) 2006 et pour éviter tout retard dans le traitement des IOVs 2007. Il faut cependant rappeler qu'il est totalement tributaire du retard et des informations provenant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui émet ces IOVs.

11. Au paragraphe 48 de son rapport détaillé, à propos des “Débiteurs divers”, le vérificateur écrit :

“48. Le Gouvernement des États-Unis d’Amérique n’a pas encore effectué le remboursement à l’OMPI des impôts directs concernant les années 1999 à 2005 pour un montant de 1 743 880,67 francs inscrit à l’actif du bilan sous le poste ‘Débiteurs divers.’ En outre, l’administration américaine a effectué certains remboursements sans donner de détails (contribuables concernés et années de taxation). Une demande de confirmation des sommes en suspens ainsi que des détails sur ces montants a été envoyée aux autorités compétentes en la matière. À la date du présent rapport, aucune information ne m’était encore parvenue.

“Recommandation n° 4 : J’invite le Secrétariat de l’OMPI à continuer à prendre toutes les mesures utiles en vue d’un règlement rapide des sommes dues par le Gouvernement des États-Unis d’Amérique.”

12. Le Secrétariat a pris toutes les mesures utiles en vue d’un règlement rapide des sommes dues par le Gouvernement des États-Unis d’Amérique. Le 18 octobre 2006, un montant de 530 324 dollars des États-Unis d’Amérique a été reçu par l’OMPI; le 26 octobre 2006, un montant de 245 435 dollars des États-Unis d’Amérique a été réclamé par l’OMPI pour les impôts concernant l’année 2006. À la date du 31 décembre 2006, le montant restant dû était de 1 085 726,62 dollars des États-Unis d’Amérique, soit 1 324 586,48 francs suisses.

13. Au paragraphe 57 de son rapport détaillé, à propos des “Fonds de réserve”, le vérificateur fait la recommandation suivante :

“Recommandation n° 5 : Bien que s’étant améliorée à la fin de l’exercice sous revue, je considère que la situation des Fonds de réserve reste insuffisante. À mon avis, le niveau des Fonds de réserve devrait correspondre à six mois de dépenses soit un ‘burn rate’ de 25%. En outre, et en vue de la future application des nouvelles normes comptables IPSAS¹ prévues pour l’horizon 2010, j’encourage l’OMPI à continuer à prendre toutes les mesures utiles visant à garder d’une part l’équilibre budgétaire et, d’autre part, à élever le niveau des Fonds de réserve à une hauteur leur permettant de remplir le rôle pour lequel ils ont été constitués.”

14. Le Secrétariat a invité les États membres à donner leur avis sur cette recommandation dans le questionnaire qui leur a été remis en octobre 2006, dans le cadre des préparatifs engagés en vue de l’élaboration de la proposition de programme et budget pour l’exercice 2008-2009. La question du niveau des réserves a ensuite été abordée dans les Grandes lignes du programme et budget pour l’exercice 2008-2009 établies par le directeur général, qui ont été présentées à l’occasion de la session informelle du PBC tenue en décembre 2006 (pages 13 et 14 du document WO/PBC/IM/3/06/3). Au cours de cette session, le vérificateur externe des comptes a été invité à expliquer les raisons de la recommandation d’augmenter le niveau des réserves à 25% des dépenses inscrites au budget de l’exercice biennal. Des propositions relatives au niveau visé des réserves sont en train d’être élaborées par le Secrétariat dans le cadre du programme et budget proposé pour l’exercice 2008-2009. Il convient aussi de noter que, à la fin du mois de décembre 2006, le niveau effectif des

¹ Normes comptables internationales du secteur public

réserves, s'établissait à 163 millions de francs suisses, soit 67,4 millions de francs suisses au-dessus du niveau de 18% du budget initial pour 2006-2007 (95,6 millions de francs suisses) et 30,2 millions de francs suisses au-dessus du niveau de 25% du budget initial pour 2006/07.

15. Au paragraphe 67 de son rapport détaillé, à propos des "Fonds de dépôt (FIT)", le vérificateur fait la recommandation suivante :

"Recommandation n° 6 : Les Fonds de dépôt disposent de liquidités suffisantes pour payer leurs propres charges. Je suis d'avis que si le paiement de ces charges devait continuer à être effectué par la trésorerie de l'OMPI, il conviendrait que les comptes de liaison soient régularisés mensuellement. Une autre solution consisterait à ce que chaque fonds procède à une avance de trésorerie au bénéfice de l'OMPI."

16. La recommandation du vérificateur a été suivie et chaque fonds a procédé à une avance de trésorerie au bénéfice de l'OMPI.

17. À la onzième session du Comité du programme et budget de l'OMPI, tenue du 25 au 28 juin 2007, les observations ci-après ont été faites lors des délibérations (paragraphe 9 à 12 du document WO/PBC/11/17 Prov.) :

"9. Les délibérations ont eu lieu sur la base de la publication FMR/2004-2005 et du document WO/PBC/11/2. Des déclarations ont été faites par les délégations de l'Algérie, du Brésil, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, du Maroc, du Nigéria, du Pakistan, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l'Ukraine.

"10. Le Secrétariat a été félicité pour l'excellente gestion financière et les bons résultats financiers obtenus au cours de l'exercice biennal 2004-2005, ainsi que pour avoir inversé la tendance aux budgets déficitaires des précédents exercices biennaux.

"11. Plusieurs délégations se sont référées à la recommandation du vérificateur externe des comptes selon laquelle il convenait de porter le niveau recommandé des réserves à 25% des dépenses de l'exercice biennal. Pour plus de précisions sur ce point et en ce qui concerne l'intervention du vérificateur externe des comptes à cet égard, veuillez vous reporter aux paragraphes 47 et 48 ci-après.

"12. En réponse à une remarque formulée par la délégation du Royaume-Uni, le contrôleur a précisé que, sur la base du nouveau mécanisme adopté à la session de 2006 des assemblées des États membres, le rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2006-2007 serait soumis au comité pour examen au cours de l'année suivant la clôture de l'exercice financier 2006-2007, soit en 2008."

18. Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le *Rapport de gestion financière 2004-2005* (document FMR/2004-2005) (paragraphe 13 du document WO/PBC/11/17 Prov.).

III. État financier intermédiaire pour 2006

19. L'état financier intermédiaire pour les comptes de l'année 2006 comprend les tableaux suivants :

- le tableau I, donnant les dépenses (par objet de dépenses) et les recettes (par nature) pour l'année 2006, comparées au budget initial de l'exercice biennal 2006-2007 ainsi qu'au budget révisé proposé pour 2006-2007;
- le tableau II, présentant une estimation du montant des fonds de réserve et des fonds de roulement à la fin de l'année 2006;
- le tableau III, détaillant l'évolution et le montant des provisions pour cessation de service et prestations médicales après la cessation de services;
- le tableau IV, présentant un bilan détaillé à la date du 31 décembre 2006.

TABLEAU I

Total des dépenses (par objet de dépenses) et des recettes (par nature de recettes)
pour l'année 2006, comparé au budget initial de l'exercice biennal 2006-2007
et au budget révisé proposé pour 2006-2007

(en milliers de francs suisses)

	Montant des dépenses pour 2006	Budget initial 2006-2007	Budget révisé 2006-2007	Réalisation/ budget initial Pourcentage (A/B)	Réalisation/ budget révisé Pourcentage (A/C)
	(A)	(B)	(C)		
A. Ressources en personnel					
Postes	153 604	292 110	315 684	52,6	48,7
Agents temporaires	23 756	45 394	48 556	52,3	48,9
Consultants	5 583	12 600	10 587	44,3	52,7
Contrats de louage de services	2 601	3 799	6 304	68,5	41,3
Total A	185 544	353 903	381 131	52,4	48,7
B. Autres ressources					
<i>Voyages et bourses</i>					
Missions de fonctionnaires	6 428	8 123	11 863	79,1	54,2
Voyages de tiers	5 761	18 023	23 725	32,0	24,3
Bourses	1 175	3 752	4 980	31,3	23,6
<i>Services contractuels</i>					
Conférences	2 173	5 321	5 934	40,8	36,6
Honoraires d'experts	642	2 654	2 035	24,2	31,5
Publications	219	5 865	1 956	3,7	11,2
Autres	16 931	36 806	51 082	46,0	33,1
<i>Dépenses de fonctionnement</i>					
Locaux et entretien	26 055	64 412	55 435	40,5	47,0
Communications et autres	5 188	7 523	10 839	69,0	47,9
<i>Matériel et fournitures</i>					
Mobilier et matériel	981	10 409	3 883	9,4	25,3
Fournitures	1 940	8 952	7 577	21,7	25,6
<i>Construction</i>	-	-	-	-	-
Total B	67 493	171 840	179 309	39,3	37,6
C. Non affecté	-	5 257	1 702	0,0	0,0
Total dépenses	253 037	531 000	562 142	47,7	45,0

	Montant des recettes pour 2006	Budget initial 2006-2007	Budget révisé 2006-2007	Réalisation/ budget initial Pourcentage (A/B)	Réalisation/ budget révisé Pourcentage (A/C)
	(A)	(B)	(C)		
<i>Contributions</i>	17 284	34 500	34 500	50,1	50,1
<i>Taxes</i>					
Union du PCT	222 536	398 000	445 300	55,9	50,0
Union de Madrid	43 033	81 500	87 273	52,8	49,3
Union de La Haye	2 424	5 500	4 927	44,1	49,2
Union de Lisbonne	1	-	10	-	10,0
Total des taxes	267 994	485 000	537 510	55,3	49,9
<i>Autres recettes</i>					
Intérêts bancaires	6 425	4 000	13 100	160,6	49,0
Publications	1 568	3 600	3 000	43,5	52,3
Recettes diverses	4 199	3 900	7 000	107,7	60,0
Total des autres recettes	12 192	11 500	23 100	106,0	52,8
Total des recettes	297 470	531 000	595 110	56,0	50,0

TABLEAU II
Estimation des fonds de réserve et des fonds de roulement à fin 2006
(en milliers de francs suisses)

Fonds de réserve	Unions financées par les contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Centre d'arbitrage	Total
<i>Montant au 31 décembre 2005</i>	17 678	85 746	15 053	95	103	(62)	118 613
<i>Mouvements 2006</i>							
<i>Surplus</i>							
Résultat à fin 2006 *	1 551	31 653	12 108		2		45 314
<i>Déficit</i>							
Résultat à fin 2006				(328)		(554)	(882)
Montant au 31 décembre 2006	19 229	117 399	27 161	(233)	105	(616)	163 045

Fonds de roulement	Unions financées par les contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye			Total
<i>Montant au 31 décembre 2006</i>	4 082	2 000	2 000	260			8 342

Contributions à recouvrer	7 887	-	-	-	-	-	7 887
Arriérés de contribution (compte gelé)	4 545	-	-	-	-	-	4 545
Fonds de roulement à recouvrer	62	-	-	-	-	-	62

* En considérant que le surplus de l'Union de Madrid est intégralement affecté à la réserve de l'Union. L'Assemblée de Madrid est l'organe compétent pour déterminer si ce surplus doit être totalement ou partiellement distribué aux États membres de l'Union ou alloué à des investissements pour le système de Madrid. Une proposition à cet effet sera soumise à l'Assemblée de l'Union en septembre 2007.

TABLEAU III
Évolution et montants des provisions pour cessation de service
et prestations médicales après la cessation de service
(en millions de francs suisses)

	Provision pour cessation de service	Provision pour prestations médicales après la cessation de service	Total
Situation de l'arriéré au 31 décembre 2005	11	13	24
Dotation 2006	2	6	8
Prélèvements 2006	(1)	0	(1)
Situation de l'arriéré au 31 décembre 2006	12	19	31
Montant de l'obligation à couvrir *	16,2	54,7	70,9
Montant de l'arriéré restant à couvrir	4,2	35,7	39,9

* Sur la base d'une évaluation actuarielle effectuée en décembre 2005 par un cabinet indépendant. Une étude complémentaire sera effectuée à la fin de l'exercice biennal 2006-2007 pour actualiser ces chiffres.

TABLEAU IV
Bilan au 31 décembre 2006
(en francs suisses)

Actif

	Francs
<i>Liquidités</i>	
Caisse	8 656,74
Chèques postaux	545 372,70
Comptes bancaires	303 077 246,15
	303 631 275,59
<i>Avances</i>	
Avances diverses	6 307 034,94
Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)	547 701,68
Fonds de dépôt	1 305 410,30
	8 160 146,92
<i>Comptes débiteurs</i>	
Contributions à recouvrer (à l'exception des arriérés de contributions des pays les moins avancés (PMA) inscrits au compte spécial (gelé))	
Union de Paris	2 857 956,00
Union de Berne	847 070,00
Union de l'IPC	41 279,00
Union de Nice	37 161,00
Union de Locarno	2 247,00
Convention OMPI	4 452,00
Contributions uniques	4 097 248,82
	7 887 413,82
Arriérés de contributions des pays les moins avancés (PMA) inscrits au compte spécial (gelé)	
Union de Paris	3 110 722,00
Union de Berne	1 304 834,00
Convention OMPI	129 642,00
	4 545 198,00
Fonds de roulement à recouvrer	
Union de Paris	54 917,00
Union de Berne	6 622,00
Union du PCT	-
	61 539,00
Débiteurs divers	3 986 901,93
	16 481 052,75
<i>Transitoire actif</i>	
Compte transitoire actif	1 086 572,09
<i>Prêt</i>	
Prêt à la Fondation du Centre International de Genève	10 000 000,00
<i>Biens mobiliers et immobiliers</i>	
Mobilier, matériel et inventaires divers	1,00
Bâtiments et amortissement	35 197 135,50
	35 197 136,50
Total	374 556 183,85

TABLEAU IV
Bilan au 31 décembre 2006
(en francs suisses)

Passif

	Francs
<i>Exigible</i>	
Contributions reçues d'avance	376 579,99
Créanciers divers	82 712 093,75
Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI)	31 802 575,00
	114 891 248,74
<i>Transitoire passif</i>	
Compte transitoire passif	1 672 740,26
<i>Répartition des taxes et provisions</i>	
Répartition des taxes	55 675 326,15
Provisions	30 929 151,06
	86 604 477,21
<i>Fonds de réserve *</i>	
Unions financées par les contributions	17 678 315,97
Union du PCT	85 745 559,55
Union de Madrid	15 053 258,56
Union de La Haye	95 395,86
Union de Lisbonne	102 520,63
Centre d'arbitrage et de médiation	(62 212,57)
	118 612 838,00
<i>Fonds de roulement**</i>	
Union de Paris	1 592 894,11
Union de Berne	1 300 000,00
Union de l'IPC	1 000 000,00
Union de Nice	160 000,00
Union de Locarno	29 494,00
Union du PCT	2 000 000,00
Union de Madrid	2 000 000,00
Union de La Haye	260 000,00
	8 342 388,11
Résultat en instance d'affectation	44 432 491,53
Total	374 556 183,85

* Les fonds de réserve ne sont pas totalement financés, ils doivent être diminués des contributions à recouvrer et des arriérés de contributions qui figurent à l'actif du bilan.

** Les fonds de roulement ne sont pas totalement financés, ils doivent être diminués des fonds de roulement à recouvrer, qui figurent à l'actif du bilan.

20. À la onzième session du Comité du programme et budget de l'OMPI, tenue du 25 au 28 juin 2007, l'observation ci-après a été faite lors des délibérations (paragraphe 18 du document WO/PBC/11/17 Prov.) :

“18. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/11/4.
Des interventions ont été faites par les délégations de la France et des Pays-Bas.”

21. Le Comité du programme et budget a pris note de l'information contenue dans l'état financier intermédiaire pour 2006, tel que reproduit dans le document WO/PBC/11/4 (paragraphe 19 du document WO/PBC/11/17 Prov.).

IV. État de paiement des contributions au 1^{er} juillet 2007

*Arriérés de contributions annuelles
(à l'exception des arriérés de contributions
des pays les moins avancés relatifs aux années antérieures à 1990,
placés sur un compte spécial (gelé))*

22. On trouvera dans le tableau ci-après les arriérés de contribution au 1^{er} juillet 2007, selon le système de contribution unique appliqué depuis le 1^{er} janvier 1994 et selon les systèmes de contribution antérieurs des six unions financées par des contributions (Pars, Berne, IPC, Nice, Locarno et Vienne) et de l'OMPI (pour les États membres de l'OMPI qui ne sont membres d'aucune union), à l'exception des arriérés de contributions des pays les moins avancés (PMA) relatifs aux années antérieures à 1990, placés sur un compte spécial (gelé), qui ne figurent pas dans ce tableau mais dans le tableau du paragraphe 26 ci-dessous.

État	Contribution unique/ Union/ OMPI	Pas d'arriérés/Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont signalés par un astérisque)	Montant d'arriérés (francs suisses)		% du montant total des arriérés
Afghanistan	Unique	07		1 424	0,01
Afrique du Sud		Pas d'arriérés			
Albanie		Pas d'arriérés			
Algérie	Unique	06+07		11 394	0,11
Allemagne		Pas d'arriérés			
Andorre		Pas d'arriérés			
Angola		Pas d'arriérés			
Antigua-et-Barbuda		Pas d'arriérés			
Arabie saoudite		Pas d'arriérés			
Argentine	Unique	07*		87 567	0,81
Arménie		Pas d'arriérés			
Australie		Pas d'arriérés			
Autriche		Pas d'arriérés			
Azerbaïdjan		Pas d'arriérés			
Bahamas		Pas d'arriérés			
Bahreïn		Pas d'arriérés			
Bangladesh		Pas d'arriérés			
Barbade		Pas d'arriérés			
Bélarus		Pas d'arriérés			
Belgique		Pas d'arriérés			
Belize		Pas d'arriérés			
Bénin		Pas d'arriérés			
Bhoutan		Pas d'arriérés			
Bolivie	Unique	96*+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07		33 821	0,31
Bosnie-Herzégovine		Pas d'arriérés			
Botswana		Pas d'arriérés			
Brésil	Unique	05+06+07		273 474	2,52
Brunéi Darussalam		07		5 697	0,05
Bulgarie		Pas d'arriérés			
Burkina Faso	Unique	03*+04+05+06+07		6 557	0,06
Burundi	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07	21 787		0,32
	Paris	90+91+92+93	13 276	35 063	
Cambodge		Pas d'arriérés			
Cameroun		Pas d'arriérés			
Canada		Pas d'arriérés			
Cap-Vert	Unique	98+99+00+01+02+03+04+05+06+07		14 732	0,14
Chili	Unique	07		11 395	0,11
Chine	Unique	07		341 842	3,15
Chypre		Pas d'arriérés			
Colombie	Unique	06*+07		11 541	0,11
Comores	Unique	06+07		2 848	0,03

État	Contribution unique/ Union/ OMPI	Pas d'arriérés/Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont signalés par un astérisque)	Montant d'arriérés (francs suisses)		% du montant total des arriérés
Congo	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07	43 583		
	Paris	88*+89+90+91+92+93	89 039		
	Berne	88+89+90+91+92+93	64 273	196 895	1,82
Costa Rica		Pas d'arriérés			
Côte d'Ivoire	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07	47 129		
	Paris	92+93	27 597		
	Berne	91*+92+93	36 954	111 680	1,03
Croatie		Pas d'arriérés			
Cuba		Pas d'arriérés			
Danemark		Pas d'arriérés			
Djibouti	Unique	03+04+05+06+07		7 120	0,07
Dominique	Unique	06+07		5 698	0,05
Égypte		Pas d'arriérés			
El Salvador		Pas d'arriérés			
Émirats arabes unis	Unique	07		11 395	0,11
Équateur		Pas d'arriérés			
Érythrée	Unique	07		1 424	0,01
Espagne		Pas d'arriérés			
Estonie		Pas d'arriérés			
États-Unis d'Amérique	Unique	06*+07		1 462 659	13,50
Éthiopie		Pas d'arriérés			
Ex-République yougoslave de Macédoine		Pas d'arriérés			
Fédération de Russie		Pas d'arriérés			
Fidji		Pas d'arriérés			
Finlande		Pas d'arriérés			
France	Unique	07*		839 937	7,75
Gabon	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07	47 129		
	Paris	84*+85+86+87+88+89+90+91+92+93	206 211		
	Berne	84+85+86+87+88+89+90+91+92+93	122 832	376 172	3,47
Gambie	Unique	97*+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07		16 252	0,15
Géorgie		Pas d'arriérés			
Ghana	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07	43 583		
	Paris	83*+84+85+86+87+88+89+90+91+92+93	199 582		
	Berne	93	3 823	246 988	2,28
Grèce	Unique	07*		68 366	0,63
Grenade	Unique	07		2 849	0,03
Guatemala		Pas d'arriérés			
Guinée	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07	21 787		
	Paris	90+91+92+93	13 276		
	Berne	90+91+92+93	7 460	42 523	0,39
Guinée équatoriale		Pas d'arriérés			
Guinée-Bissau	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07	21 787		
	Paris	90+91+92+93	13 276		
	Berne	92+93	3 858	38 921	0,36
Guyana	Unique	06*+07		5 679	0,05
Haïti	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07	21 787		
	Paris	90*+91+92+93	10 428	32 215	0,30
Honduras		Pas d'arriérés			
Hongrie		Pas d'arriérés			
Inde		Pas d'arriérés			
Indonésie	Unique	06*+07		45 701	0,42
Iran (République islamique d')	Unique	07		45 579	0,42

État	Contribution unique/ Union/ OMPI	Pas d'arriérés/Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont signalés par un astérisque)	Montant d'arriérés (francs suisses)		% du montant total des arriérés
Iraq	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07	115 386		
	Paris	84+85+86+87+88+89+90+91+92+93	410 582	525 968	4,85
Irlande		Pas d'arriérés			
Islande		Pas d'arriérés			
Israël	Unique	07		91 158	0,84
Italie	Unique	07*		591 559	5,46
Jamahiriya arabe libyenne	Unique	00*+01+02+03+04+05+06+07		63 472	0,59
Jamaïque	Unique	07		2 849	0,03
Japon	Unique	07*		836 375	7,72
Jordanie	Unique	07		2 849	0,03
Kazakhstan		Pas d'arriérés			
Kenya	Unique	07*		105	0,00
Kirghizistan		Pas d'arriérés			
Koweït	Unique	06+07		22 790	0,21
Lesotho		Pas d'arriérés			
Lettonie		Pas d'arriérés			
Liban ²	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07*	50 746		
	Paris	86+87+88+89+90+91+92+93	201 698		
	Berne	85*+86+87+88+89+90+91+92+93	273 940		
	Nice	85+86+87+88+89+90+91+92+93	23 502	549 886	5,07
Libéria		Pas d'arriérés			
Liechtenstein		Pas d'arriérés			
Lituanie	Unique	07		11 395	0,11
Luxembourg		Pas d'arriérés			
Madagascar	Unique	07		1 424	0,01
Malaisie		Pas d'arriérés			
Malawi		Pas d'arriérés			
Maldives	Unique	07		1 424	0,01
Mali	Unique	07*		1 174	0,01
Malte		Pas d'arriérés			
Maroc		Pas d'arriérés			
Maurice		Pas d'arriérés			
Mauritanie	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07	21 787		
	Paris	90+91+92+93	13 276		
	Berne	90+91+92+93	7 460	42 523	0,39
Mexique	Unique	07*		218 779	2,02
Micronésie (États fédérés de)	Unique	05*+06+07		5 951	0,05
Moldova		Pas d'arriérés			
Monaco		Pas d'arriérés			
Mongolie		Pas d'arriérés			
Monténégro	Unique	07		11 395	0,11
Mozambique		Pas d'arriérés			
Myanmar	Unique	07		1 424	0,01
Namibie		Pas d'arriérés			
Népal	Unique	07		1 424	0,01
Nicaragua	Unique	06*+07		5 607	0,05
Niger	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07	21 787		
	Paris	90+91+92+93	13 276		
	Berne	90+91+92+93	7 460	42 523	0,39
Nigéria	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07	284 704		
	Paris	91*+92+93	237 156	521 860	4,82

2

Plan d'échelonnement des paiements arrêté en juillet 2006 en vue du règlement des arriérés correspondant aux unions de Paris, de Berne et de Nice et dans le cadre du système de contribution unique en 10 versements annuels. Le premier versement a été reçu en 2007.

État	Contribution unique/ Union/ OMPI	Pas d'arriérés/Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont signalés par un astérisque)	Montant d'arriérés (francs suisses)		% du montant total des arriérés
Norvège		Pas d'arriérés			
Nouvelle-Zélande		Pas d'arriérés			
Oman		Pas d'arriérés			
Ouganda	Unique	07*		453	0,00
Ouzbékistan		Pas d'arriérés			
Pakistan		Pas d'arriérés			
Panama	Unique	07		2 849	0,03
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Unique	06+07		5 698	0,05
Paraguay		Pas d'arriérés			
Pays-Bas		Pas d'arriérés			
Pérou	Unique	05*+06+07		12 739	0,12
Philippines	Unique	06*+07		7 977	0,07
Pologne	Unique	07*		34 188	0,32
Portugal	Unique	07*		52 743	0,49
Qatar		Pas d'arriérés			
République arabe syrienne		Pas d'arriérés			
République centrafricaine	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07 90+91+92+93 90+91+92+93	21 787 13 276 7 460	42 523	0,39
République de Corée		Pas d'arriérés			
République démocratique du Congo	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07 90+91+92+93 90+91+92+93	21 787 159 959 90 326	272 072	2,51
République démocratique populaire Lao		Pas d'arriérés			
République dominicaine	Unique Paris	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07 63+64+65+66+67+68+69+70+71+72+73+74+75+76+77+78+79+80+81+82+83+84+85+86+87+88+89+90+91+92+93	64 217 969 910	1 034 127	9,54
République populaire démocratique de Corée		Pas d'arriérés			
République tchèque		Pas d'arriérés			
République-Unie de Tanzanie		Pas d'arriérés			
Roumanie		Pas d'arriérés			
Royaume-Uni		Pas d'arriérés			
Rwanda		Pas d'arriérés			
Sainte-Lucie	Unique	07		2 849	0,03
Saint-Kitts-et-Névis		Pas d'arriérés			
Saint-Marin		Pas d'arriérés			
Saint-Siège		Pas d'arriérés			
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Unique	06+07		5 698	0,05
Samoa		Pas d'arriérés			
Sao Tomé-et-Principe	Unique	99+00+01+02+03+04+05+06+07		12 974	0,12
Sénégal		Pas d'arriérés			
Serbie	Unique Paris Berne Nice Locarno	94+95+96+97+98+99+00+01 93* 91+92+93 93 93	847 668 79 996 135 984 6 447 2 247	1 072 342	9,90
Seychelles	Unique	07		2 849	0,03
Sierra Leone		Pas d'arriérés			
Singapour		Pas d'arriérés			
Slovaquie		Pas d'arriérés			
Slovénie		Pas d'arriérés			
Somalie	Unique OMPI	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07 90+91+92+93	21 787 4 452	26 239	0,24
Soudan		Pas d'arriérés			

État	Contribution unique/ Union/ OMPI	Pas d'arriérés/Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont signalés par un astérisque)	Montant d'arriérés (francs suisses)		% du montant total des arriérés
Sri Lanka		Pas d'arriérés			
Suède		Pas d'arriérés			
Suisse		Pas d'arriérés			
Suriname	Unique Paris Berne IPC Nice	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07 90+91+92+93 90+91+92+93 89*+90+91+92+93 90+91+92+93	43 583 64 819 36 540 40 166 5 432	190 540	1,76
Swaziland	Unique	07		2 849	0,03
Tadjikistan		Pas d'arriérés			
Tchad	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07 90+91+92+93 90+91+92+93	21 787 13 276 7 460	42 523	0,39
Thaïlande		Pas d'arriérés			
Togo	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04+05+06+07 92+93 92+93	21 787 6 899 3 858	32 544	0,30
Tonga		Pas d'arriérés			
Trinité-et-Tobago		Pas d'arriérés			
Tunisie	Unique	07*		5 133	0,05
Turkménistan		Pas d'arriérés			
Turquie		Pas d'arriérés			
Ukraine		Pas d'arriérés			
Uruguay	Unique	05+06+07		17 091	0,16
Venezuela		Pas d'arriérés			
Viet Nam		Pas d'arriérés			
Yémen	Unique	07		1 424	0,01
Zambie		Pas d'arriérés			
Zimbabwe	Unique	06+07		5 698	0,05

Montant total des arriérés

Contributions uniques		7 186 702
Unions financées par des contributions et OMPI		3 648 742
Total général		10 835 444

100,00

Observations

23. Le montant total des arriérés de contributions s'élevait, le 1^{er} juillet 2007, à environ 10,8 millions de francs, soit 7,2 millions de francs pour le système de contribution unique et 3,6 millions de francs pour les contributions antérieures à 1994 en ce qui concerne les unions financées par des contributions et l'OMPI. Le montant total des arriérés de contributions correspond à 62% du montant des contributions dû pour 2007, à savoir 17,4 millions de francs.

24. Les assemblées seront informées, dans un document distinct, de tout paiement reçu par le Bureau international entre le 1^{er} juillet et le 21 septembre 2007.

25. La liste des États qui auront perdu leur droit de vote dans une ou plusieurs des assemblées à compter du 21 septembre 2007 sera communiquée sur demande.

*Arriérés de contributions annuelles
des pays les moins avancés, relatifs aux années antérieures à 1990
placés sur un compte spécial (gelé)*

26. Il est rappelé que, conformément à la décision prise par la Conférence de l'OMPI et les assemblées des unions de Paris et de Berne à leurs sessions ordinaires de 1991, le montant des arriérés de contributions de tout pays de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) relatifs aux années antérieures à 1990 a été placé sur un compte spécial dont le montant a été gelé à compter du 31 décembre 1989 (voir le document AB/XXII/20 et le paragraphe 127 du document AB/XXII/22). Le montant de ces arriérés de contributions au 1^{er} juillet 2007, en ce qui concerne les unions de Paris et de Berne et l'OMPI, figure dans le tableau ci-dessous. Les assemblées seront informées, dans un document distinct, de tout paiement reçu par le Bureau international entre le 1^{er} juillet et le 21 septembre 2007.

État	Union/ OMPI	Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont signalés par un astérisque)	Montant des arriérés (en francs suisses)		% du montant total des arriérés
Burkina Faso	Paris	77*+78+79+80+81+82+83+84+85+86+ 87+88+89	217 518		
	Berne	77+78+79+80+81+82+83+84+85+86+87+ 88+89	137 566	355 084	7,81
Burundi	Paris	78+79+80+81+82+83+84+85+86+87+88+ 89		214 738	4,72
Gambie	OMPI	83+84+85+86+87+88+89		55 250	1,22
Guinée	Paris	83+84+85+86+87+88+89	148 779		
	Berne	83*+84+85+86+87+88+89	81 293	230 072	5,06
Guinée-Bissau	Paris	89		23 213	0,51
Haïti	Paris	79*+80+81+82+83+84+85+ 86+87+88+89		347 037	7,64
Mali	Paris	84+85+86+87+88+89	132 377		
	Berne	76*+77+78+79+80+81+82+ 83+84+85+86+87+88+89	165 124	297 501	6,55
Mauritanie	Paris	77*+78+79+80+81+82+83+84+85+86+ 87+88+89	219 120		
	Berne	74+75+76+77+78+79+80+81+82+83+84+ 85+86+87+ 88+89	150 618	369 738	8,14
Niger	Paris	81+82+83+84+85+86+87+88+89	179 097		
	Berne	80*+81+82+83+84+85+86+87+88+89	110 069	289 166	6,36
Ouganda	Paris	74*+75+76+77+78+79+80+81+82+ 83+84+85+86+87+88+89		238 420	5,25
République centrafricaine	Paris	76*+77+78+79+80+81+82+83+84+85+ 86+87+88+89	273 509		
	Berne	80*+81+82+83+84+85+86+87+88+89	114 858	388 367	8,54
République démocratique du Congo	Paris	81*+82+83+84+85+86+87+88+89	500 200		
	Berne	81*+82+83+84+85+86+87+88+89	301 015	801 215	17,63
République-Unie de Tanzanie	Paris	81*+82+83+84+85+86+87+88+89		233 380	5,13
Somalie	WIPO	83+84+85+86+87+88+89		55 250	1,22
Tchad	Paris	71+72+73+74+75+76+77+78+79+80+81+ 82+83+84+85+86+87+88+89	250 957		
	Berne	72+73+74+75+76+77+78+79+80+81+82+ 83+84+85+86+87+88+89	156 387	407 344	8,96
Togo	Paris	84+85+86+87+88+89	132 377		
	Berne	83*+84+85+86+87+88+89	87 785	220 162	4,84
Yémen	OMPI	87*+88+89		19 142	0,42

Montant total des arriérés

Paris	3 110 722	
Berne	1 304 715	
OMPI	129 642	
Total général	4 545 079	100,00

Montants dus aux fonds de roulement

27. Dans le tableau ci-dessous figurent les montants dus par les États, au 1^{er} juillet 2007, aux fonds de roulement qui ont été constitués, à savoir les fonds de roulement de deux unions financées par des contributions (Paris et Berne). Les assemblées seront informées, dans un document distinct, de tout paiement reçu par le Bureau international entre le 1^{er} juillet et le 21 septembre 2007.

État	Union	Montant dû (en francs suisses)	
Burundi	Paris		7 508
Guinée	Paris	7 508	
	Berne	2 915	10 423
Iraq	Paris		6 665
Mauritanie	Paris		1 854
Niger	Paris		1 767
République centrafricaine	Paris		943
République démocratique du Congo	Paris	14 057	
	Berne	1 727	15 784
République dominicaine	Paris		2 051
Tchad	Paris	6 377	
	Berne	1 980	8 357

Montant total dû aux fonds de roulement

Union de Paris	48 730
Union de Berne	6 622
Total général	55 352

*Évolution des arriérés de contributions et de participation aux fonds de roulement
durant les 10 dernières années*

28. Dans le tableau ci-dessous figure le montant des arriérés de contributions (y compris les arriérés “gelés” des PMA) et de participation aux fonds de roulement depuis 1997.

Arriérés de contributions au 31 décembre (en millions de francs)					
Année	Contribution unique	Unions financées par des contributions	Arriérés “gelés”	Fonds de contribution	Total
1997	5,0	6,4	4,7	0,1	16,2
1998	4,2	6,2	4,7	0,1	15,2
1999	3,9	5,7	4,7	0,1	14,4
2000	4,9	5,4	4,7	0,1	15,1
2001	3,9	5,0	4,7	0,1	13,7
2002	3,0	4,3	4,6	0,1	12,0
2003	4,4	4,1	4,6	0,1	13,2
2004	3,1	3,9	4,6	0,1	11,7
2005	3,4	3,8	4,6	0,1	11,9
2006	4,1	3,8	4,5	0,1	12,5

29. Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le *Rapport de gestion financière 2004-2005* (document FMR/2004-2005) (paragraphe 13 du document WO/PBC/11/17 Prov.).

Le Comité du programme et budget a pris note de l'information contenue dans l'état financier intermédiaire pour 2006, tel que reproduit dans le document WO/PBC/11/4 (paragraphe 19 du document WO/PBC/11/17 Prov.).

30. Les assemblées des États membres de l'OMPI sont invitées

- i) à approuver les comptes de l'exercice biennal 2004-2005 (paragraphe 2 à 18 ci-dessus);*
- ii) à approuver le Rapport de gestion financière 2004-2005 (document FMR/2004-2005);*
- iii) à prendre note de l'état financier intermédiaire pour 2006 (paragraphe 19 à 21 ci-dessus);*
- iv) à prendre note de l'état de paiement des contributions au 1^{er} juillet 2007 (paragraphe 22 à 28 ci-dessus).*

[Fin du document]